

AFM - Audition publique

Mardi 27 mars 2007

- Maryvonne Lyazid : bonjour à tous et à toutes.

En novembre 99, lorsque je remettais au ministre en charge de ces questions un rapport sur l'accès aux aides techniques, les membres du groupe de travail dont Jean-Claude Cunin, nous sentions bien que nous étions en train de mettre notre pierre sur ce long chemin des préconisations pour l'accès aux aides techniques pour toutes les personnes en situation de handicap. Et notamment ce rapport préconisait un droit à compensation qui était né justement de la réflexion associative et de la réflexion des autorités publiques.

Nous sommes réunis pratiquement sept ans après pour fêter le deuxième anniversaire de la loi du 11 février 2005, qui a inscrit dans le marbre ce droit à compensation.

Personnellement, lorsque j'ai rejoint la fondation caisses d'épargne pour la solidarité, créée en 2001, reconnue d'intérêt public, son objet est de lutter contre toutes les formes de dépendance.

Son action tire son expérience de la gestion des établissements qui nous permettent d'accueillir ou de servir à leur domicile des personnes en situation de handicap.

Nous intervenons dans une forme de mécénat, c'est ce qui nous permet d'être auprès des autorités publiques, comme la CNSA, ou auprès des associations, petites et grandes, pour soutenir des projets innovants qui peuvent justement éclairer ce que peut être notre futur à court, moyen, long termes.

C'est plus de 300 projets que nous avons soutenus, pour un encours financier de l'ordre de 4 millions d'euros.

Nous avons souhaité être aux côtés de l'AFM et de la CNSA dans cette audition publique pour plusieurs raisons. Tout d'abord, pour continuer à favoriser l'accès à l'information sur les aides techniques, donc soutenir les organismes qui se sont lancés dans la création de bases de données, donc les accompagner dans la consolidation de ces bases de données, pour pouvoir permettre cette mise en réseau dans la métabase initiée par la CNSA. De même que nous avons déjà soutenu un certain nombre de préfigurations de ce que pourraient être ces centres de ressources.

Nous souhaitons aussi que cette question des aides techniques soit toujours, s'inscrive dans la volonté et le souhait des personnes concernées. De ce fait, nous essayons de soutenir toutes les initiatives qui permettent que, sur des territoires, il y ait une plus forte mobilisation des personnes pour un diagnostic partagé, et que puissent se co-construire des réponses à partir de ces diagnostics.

Nous nous sommes beaucoup intéressés à une approche plus globale de tout ce qui est la problématique de l'accessibilité des personnes en situation de handicap, outre les aides techniques, comment aussi profiter des nouvelles technologies ? Plusieurs réalisations sont très porteuses d'espoir et d'expériences, mais aussi tout ce qui est la problématique du logement adapté, puisque, à quoi servirait-il d'avoir les aides techniques nécessaires si c'est pour être confiné dans un logement qui ne permettrait pas lui la liberté ? Et aussi la problématique de l'accessibilité de la cité.

Là, plusieurs réalisations particulièrement prometteuses existent en France.

Pour nous, fondation caisses d'épargne pour la solidarité, cette audition publique, au travers des échanges qu'il y aura entre vous, entre les intervenants mobilisés, va

permettre de découvrir d'autres expériences intéressantes. Notre souhait serait qu'avec l'AFM, avec la CNSA, nous puissions être à vos côtés pour expérimenter ces voies nouvelles.

Aux côtés de M. Cottet et de Mme Bloch, bon courage pour ces débats. J'espère qu'ils seront particulièrement vifs pour justement tracer ces voies d'approfondissement et ces voies nouvelles pour l'accès de tout à tout pour tous.